



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Piopolis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Piopolis, que conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 seront déposés au conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **2 juin 2026 à 19 h**, à la salle du conseil de la Municipalité de Piopolis.

DONNÉ à Piopolis, ce 29 mai 2026.

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière